

Le FCS de la CSCE

Le Forum de la CSCE pour la coopération en matière de sécurité (FCS) a été créé à Vienne, en septembre 1992, par suite d'une décision prise en juillet 1992, au Sommet d'Helsinki. Il a pour objet de renforcer des réalisations telles que le Traité sur les FCE, le Document de Vienne de 1992 sur les mesures de confiance et de sécurité et le Traité «Cielles ouverts». Dans ses travaux, le FCS suit un programme d'action immédiate qui couvre 12 secteurs dans lesquels il faut en priorité définir de nouvelles mesures de contrôle des armements et de nouvelles mesures de confiance, l'objectif étant de continuer de progresser dans le contrôle des armements, le désarmement, l'accroissement de la confiance et de la sécurité, la coopération en matière de sécurité et la prévention des conflits en Europe. Contrairement aux négociations qui ont abouti à la signature du Traité sur les FCE et du Traité «Cielles ouverts», les débats du FCS sont ouverts à tous les États participants à la CSCE.

On pense que les 12 points du programme d'action immédiate auront été traités à temps pour la réunion d'examen de la CSCE, fixée à octobre 1994, à Budapest. Cependant, mus par la volonté de pouvoir faire état de progrès au Conseil de la CSCE qui a réuni les ministres des Affaires étrangères à Rome, les négociateurs ont terminé avant cette rencontre ministérielle leurs travaux visant les quatre domaines suivants :

- mesures de stabilisation pour des situations de crises localisées (objectif : aider la CSCE à faire en sorte que des tensions ne dégénèrent pas en conflits armés)
- principes régissant les transferts d'armes classiques (objectif : encourager l'adoption d'attitudes plus responsables en matière de transferts d'armes)
- plans de défense (objectif : accroître la transparence dans la planification à long terme des politiques et forces militaires)
- contacts et coopération militaires (objectif : promouvoir plus de contacts et d'échanges d'informations entre les armées)

Dans les mois à venir, le FCS devra conclure ses travaux sur des questions plus difficiles qu'il examine dans le cadre du programme d'action immédiate. Ainsi, il réfléchit à un code de conduite qui régira les relations entre États. Toutefois, la sécurité étant considérée comme un tout au sein de la CSCE, les travaux à leur stade conceptuel au FCS révèlent un vif intérêt de la part de nombreux États pour l'élaboration de règles qui normaliseraient le comportement des différents gouvernements vis-à-vis de leurs propres ressortissants, en particulier de ceux appartenant à des minorités nationales. Il ressort des pourparlers préliminaires qu'il sera difficile de définir un langage précis pour arriver à des règles efficaces.

Structure de la CSCE

À la réunion de Rome, les ministres ont pris des décisions sur la future structure et les futurs processus décisionnels de la CSCE elle-même, guidées par le principe selon lequel les structures institutionnelles de la CSCE doivent rester modestes, efficaces et adaptées aux objectifs de la CSCE. À cette fin, les ministres ont créé le «Comité permanent» de la CSCE, qui se réunira à Vienne et qui remplacera le «Groupe de Vienne». Doté de pouvoirs décisionnels accrus, il sera chargé des tâches opérationnelles quotidiennes de la CSCE, y compris l'envoi de missions de gestion des conflits.

Le Conseil a également approuvé la décision du Comité de hauts fonctionnaires d'instituer un seul Secrétariat, à Vienne, en remplacement du Secrétariat et des divers bureaux existants. Le Secrétariat de Prague fonctionnera désormais comme bureau secondaire du Secrétariat de la CSCE. Enfin, le Comité consultatif du Centre de prévention des conflits a été dis-

sous et ses fonctions ont été transférées au nouveau Comité permanent et au Forum pour la coopération en matière de sécurité existant, qui a lui aussi son siège à Vienne. Ces décisions devraient améliorer l'efficacité et la capacité d'action de la CSCE.

Coopération économique

Le Conseil de Rome a réaffirmé que la CSCE doit contribuer au développement économique durable. Après la réussite du premier Forum économique tenu en mars 1993, un deuxième sera organisé, à Prague, en mars 1994, et il a été demandé au Secrétariat d'appuyer les activités qui s'inscrivent dans la dimension économique. Depuis longtemps, le Canada préconise vivement que la CSCE joue un rôle continu dans la coopération économique, comme tribune de discussion pouvant compléter les travaux des institutions spécialisées et comme élément essentiel de sa démarche en matière de sécurité.

L'avenir

En ce qui concerne le Canada, le

Conseil de Rome a fourni une excellente occasion au ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, de souligner l'attachement du nouveau gouvernement à la sécurité de l'Europe et à la CSCE en particulier. Cette réaffirmation, plus l'intérêt personnel du Ministre pour la CSCE, ont été bien accueillis. Le Canada, qui a joué un rôle important dans la redéfinition de la CSCE en tant qu'organisation de sécurité coopérative s'intéressant essentiellement à la gestion des conflits et aux causes profondes des tensions, restera actif dans tous les volets des travaux de la CSCE.

La conférence d'examen et le sommet de Budapest (octobre-décembre 1994) sont les prochains grands événements au programme de la CSCE. D'ici là, les États membres se concentreront sur l'application des décisions prises au Conseil de Rome et sur la préparation du programme de travail de Budapest.

L'avenir semble assez dégagé, si ce n'est sans nuages. Le développement institutionnel de la CSCE est plus ou moins terminé; ce qu'il faut maintenant, c'est un réglage minutieux pour s'assurer que les différentes institutions fonctionnent de façon coordonnée et efficace. La CSCE doit continuer de renforcer sa capacité de gestion des conflits. Sa réponse aux propositions de coopération avec des forces de maintien de la paix tierces, par exemple, devra être clarifiée bien avant Budapest. Les négociations militaires et les pourparlers sur la sécurité qui se déroulent sous l'égide du Forum pour la coopération en matière de sécurité devront se poursuivre sans heurts si l'on veut qu'à Budapest, les chefs de gouvernement signent un autre accord découlant du Programme d'action immédiate. Des efforts considérables seront également nécessaires pour garantir que la dimension humaine est bien intégrée dans le courant général des travaux de la CSCE sur les questions de politique et de sécurité.

Comme l'a montré le Conseil de Rome, dans ses efforts de promotion de la sécurité coopérative en Europe, la CSCE sera encore confrontée à divers problèmes soulevés par des conflits internes à sa région, le difficile processus encore en cours de la transition politique et économique et ses relations avec d'autres organismes régionaux. De l'avis du Canada, cependant, la CSCE possède les principes et les engagements, les institutions et les instruments opérationnels nécessaires pour relever efficacement les défis futurs en Europe. Le dernier obstacle à l'efficacité de la CSCE est la volonté politique de chacun de ses États membres. ■